

## Astuces et conseils :

- Si votre eau sent le chlore : laissez-la s'aérer dans une carafe ouverte, de préférence au réfrigérateur
- Réglez votre chauffe-eau à 55°C minimum pour limiter le dépôt de calcaire sur vos installations d'eau chaude sanitaire
- Si l'eau est colorée : laissez couler votre robinet quelques minutes. À défaut, appelez la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de Flers Agglo
- Si l'eau est blanche : nettoyez votre brise-jet et laissez reposer quelques instants dans une carafe
- Après quelques jours d'absence, laissez couler un peu l'eau du robinet avant de la boire
- Nettoyez régulièrement vos carafes et bouteilles

## Connaître la qualité de son eau :

En consultant :

- l'affichage des résultats d'analyse en mairie ou 1, rue d'Athis à FLERS
- le site internet [www.flers-agglo.fr](http://www.flers-agglo.fr) ou le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service en ligne sur le site de Flers Agglo
- le site internet [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

**Comment contacter  
la Direction de l'Eau et de l'Assainissement  
De FLERS AGGLO :**

### Accueil :

1, rue d'Athis - CS 149 - 61103 FLERS

**Téléphone :** 02 33 98 44 44

**Fax :** 02 33 98 44 27

**Courriel :** [eau@flers-agglo.fr](mailto:eau@flers-agglo.fr)

**Site internet :** [www.flers-agglo.fr](http://www.flers-agglo.fr)

(documents téléchargeables)

### Horaires d'ouverture :

#### Du lundi au vendredi

8h15 - 12h15 et 13h30 - 17h30

Service d'urgence **24h/24 - 7j/7**

au 02 33 98 44 44

**flers** Agglo

**La qualité  
de l'eau  
au robinet**



## Des contrôles réguliers pour répondre à des normes sévères

La Direction de l'Eau et de l'Assainissement de Flers Agglo accorde une priorité absolue à la sécurité sanitaire de ses abonnés : depuis le lieu de son prélèvement jusqu'au robinet des consommateurs, l'eau potable fait l'objet d'une surveillance permanente par le distributeur (analyses d'autocontrôle quotidiennes) et par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

L'eau est l'un de produits alimentaires les plus contrôlés : la soixantaine de paramètres analysés doit respecter des limites et des références de qualité.

La conformité des installations de production, de stockage et de distribution de l'eau est également régulièrement vérifiée.

### Chiffres clés :

En 2015, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a réalisé 82 analyses sur l'eau potable distribuée par Flers Agglo.

## Le chlore

Le chlore est utilisé comme désinfectant pour l'élimination des germes pathogènes et pour la sécurité sanitaire lors du transport de l'eau dans les canalisations de distribution. L'odeur ou le goût de chlore sont plus prononcés si l'abonné réside à proximité d'un lieu de chloration.

Le chlore est indispensable dans les réseaux et ne présente aucun danger pour votre santé.

## Responsabilité par rapport à la qualité de l'eau distribuée

L'eau potable utilisée pour la consommation humaine doit être conforme aux normes de qualité jusqu'à la sortie des robinets situés à l'intérieur des locaux privés. Malgré toutes les précautions prises par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de Flers Agglo pour distribuer une eau potable, elle n'a pas la responsabilité de la partie privée du branchement : c'est au propriétaire de veiller à ce que ses installations ne soient pas susceptibles de dégrader la qualité de l'eau. Pour ce faire, il doit l'entretenir et éventuellement demander le diagnostic d'un plombier.

## Calcium et dureté de l'eau

Une eau est dite « dure » ou « calcaire » lorsqu'elle est riche en sels de calcium et de magnésium ; par contre, elle est dite « douce » lorsqu'elle n'est pas suffisamment minéralisée.

Sur le territoire de Flers Agglo, l'eau prélevée dans le milieu naturel est reminéralisée sur les stations de productions d'eau potable car elle est trop douce : les adoucisseurs ne sont pas nécessaires car l'eau distribuée a une dureté ni trop faible, ni trop forte.

